



## ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

### PROJET ÉDUCATIF 2016 - 2019

ADÉQUAT est une association d'éducation populaire qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale.

Le centre social ADÉQUAT entend être un foyer d'initiatives porté par les habitants associés, appuyés par des professionnels capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population du territoire.

C'est en cela que le service « accueil de loisirs » vise à offrir aux familles un service de garde de qualité et de favoriser l'accès des enfants et des jeunes aux vacances et aux loisirs.

Le centre social ADÉQUAT est un équipement de proximité, à vocation globale familiale et intergénérationnelle, qui contribue à l'éducation du jeune en favorisant son épanouissement, en facilitant sa socialisation et en lui permettant la découverte de nouveaux horizons, vers une citoyenneté active.

Au cœur du projet éducatif de l'association ADÉQUAT un ensemble de valeurs partagées doit être délivrées au jeune public pour l'accompagner à devenir un être responsable et respectueux et pour qu'il contribue au « mieux vivre ensemble » à partir de relations riches d'échanges et d'expériences.

## I. LES VALEURS ÉDUCATIVES

Les valeurs d'ADÉQUAT sont celles formalisées dans la charte fédérale des centres sociaux :

- ✦ La dignité humaine : reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme est l'attitude première des acteurs des centres sociaux ;
- ✦ La solidarité : considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est-à-dire comme étant capables de vivre ensemble en société, est une conviction constante des centres sociaux ;
- ✦ La démocratie : opter pour la démocratie, pour les centres sociaux, c'est vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir.

Organiser des loisirs collectifs pour les mineurs, c'est contribuer directement à leur éducation, à leur formation culturelle comme à leur socialisation.

ADEQUAT se réfère également à la convention internationale des droits de l'enfant, le plaçant ainsi au cœur de la réflexion éducative.

Cinq objectifs éducatifs déclinent des valeurs comme autant de repères sur lesquels les équipes pédagogiques doivent s'appuyer (article 29, « objectifs de l'éducation ») :

- 1) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;
- 2) Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'humain et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ;
- 3) Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;
- 4) Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;
- 5) Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

Au sein de l'accueil de loisirs sans hébergement et des activités accessoires organisés par ADEQUAT, la laïcité et la citoyenneté, essentielles pour bien vivre ensemble, sous-tendront l'action éducative.

Le projet éducatif se concrétisera par l'existence d'un projet pédagogique adapté à l'âge de chaque enfant ou jeune accueilli et décliné suivant l'accueil organisé. Les équipes intégreront systématiquement les éléments suivants :

- L'enfant est réellement acteur de ses loisirs. Pour cela, il bénéficie d'un temps de parole pour intervenir sur le rythme de vie, les activités, les relations avec les autres... Sans démagogie, cette attitude pédagogique nécessite d'accompagner chaque animateur à "être avec" (et pas seulement "faire avec"), écouter, réguler, animer, négocier avec les enfants ;
- Créativité et innovation sont au service de la qualité de notre action ;
- Activités principales, jeux, activités de création et d'expression, sports et loisirs de plein air, sont conçues comme des supports à l'organisation de loisirs variés et de qualité. En cas de refus de l'enfant ou de l'adolescent de pratiquer les activités prévues malgré les sollicitations des animateurs, ils ne l'obligeront pas ;
- Le soutien et le renforcement de la parentalité sont au cœur de l'action du centre social, ainsi les équipes privilégieront une action en lien avec les parents, grâce à une réelle disponibilité lors des temps d'accueil et de départ des enfants.

## II. LES DIFFÉRENTS TEMPS ÉDUCATIFS

Le centre social ADÉQUAT est doté :

- d'un accueil de loisirs périscolaire ;
- d'un accueil de loisirs extrascolaire ;
- d'activités accessoires : séjours, mini-camps et découchés.

PÉRISCOLAIRE			
Mercredi	3-11 ans	Matin	7h-8h45
		Soir	12h15-18h30
Semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	3-11 ans	Matin	7h-8h45
		Soir	16h30-19h

Une aide aux devoirs est proposée certains soirs de la semaine en fonction des disponibilités des bénévoles. Les parents qui souhaitent que leur enfant participe, l'inscrivent en début de semaine.

ALSH EXTRASCOLAIRE				
AGES	Automne	Hiver	Printemps	Eté (juillet et août)
3-12 ans	7h45-18h30	7h45-18h30	7h45-18h30	7h45-18h30
7-12 ans	7h45-18h30	7h45-18h30	7h45-18h30	7h45-18h30

Lors de sortie à la journée, d'activités spécifiques par exemple, les horaires sont modulés pour s'adapter aux contraintes organisationnelles.

ACTIVITÉS ACCESSOIRES			
AGES	SÉJOURS SKI	MINI CAMPS	DÉCOUCHÉS
3-12 ans			2 nuits
7-12 ans	4 jours en février	5 jours en juillet	
13-17 ans	5 jours en février	5 jours en juillet	

### III. FONCTIONNEMENT

L'accueil à la garderie, sur les temps périscolaires, s'effectuent place de l'église.

Lors des temps extrascolaires, afin de respecter le rythme des enfants, l'accueil se fait sur deux lieux différents :

- Locaux de la garderie concernant les 3-5 ans ;
- Locaux « salle rouge » à l'école primaire, concernant les 6-12 ans.

Cependant, dès 7h45, tous les enfants sont accueillis sur le même lieu (salle rouge, rue St Georges) et ce jusqu'à 9h30. Ensuite les enfants âgés de 3 à 5 ans rejoignent les locaux de la garderie.

Il en est de même le soir à partir de 16h30.

Ainsi les parents récupèrent leurs enfants sur un même lieu, sécurisé, où les animateurs

Les enfants sont obligatoirement accompagnés lors de leur arrivée et raccompagnés lors de leur départ soit par un des parents soit par une personne mandatée nommément sur la fiche d'inscription. A titre exceptionnel, une procuration écrite, si possible doublée d'un appel téléphonique permettra à un tiers autorisé de raccompagner l'enfant.

Avant le démarrage des activités, le lundi matin, les règles de vie sont expliquées aux enfants ainsi que le programme de la semaine. L'accueil d'enfant porteur de handicap est envisageable selon la disponibilité des bénévoles qui se sont inscrits pour les accompagner dans les activités.

### IV. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

L'équipe d'animation devra proposer un projet pédagogique articulant de manière cohérente les objectifs ci-après :

- Permettre à l'enfant et au jeune de vivre un véritable temps de vacances
- Eduquer à la tolérance, au respect mutuel, à la solidarité, à une mixité positive
- Favoriser l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps ;
- Permettre aux enfants et aux jeunes de développer leur esprit critique, de faire des choix réfléchis ;
- Permettre à l'enfant ou au jeune de découvrir son patrimoine et l'histoire locale ;
- Développer des initiatives au service de l'entraide et/ou de nouvelles solidarités intergénérationnelles ;
- Promouvoir une vie collective de qualité et éduquer à la prise de décision partagée ;
- Renforcer la participation des parents ;
- Favoriser la découverte, la rencontre et l'ouverture.

Dans une configuration « activités accessoires », dont le but est de permettre aux enfants et aux jeunes de vivre des temps de vacances en dehors de leur environnement habituel, s'ajouteront les objectifs ci-dessous :

- Faciliter l'apprentissage de la démocratie pour un mieux vivre ensemble au quotidien ;
- Susciter des rapports différents dans la relation enfant/jeune - adulte ;
- Vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte différent ;
- S'approprier un environnement et vivre des expériences nouvelles ;
- Favoriser l'autonomie, dans un contexte sécurisé et sécurisant.

## V. LES MOYENS MIS EN OEUVRE

- ❖ Le respect des conditions réglementaires d'encadrement et de fonctionnement ;
- ❖ Les locaux mis à notre disposition par la municipalité ;
- ❖ Les autres espaces d'environnement extérieurs ;
- ❖ Les moyens matériels disponibles ;
- ❖ Les partenariats avec les autres acteurs du territoire, avec les organismes intervenant dans la formation des acteurs des Centres de Vacances et de Loisirs.

La directrice de l'accueil de loisirs est garante des objectifs définis par l'association ADÉQUAT et elle devra rendre compte des évaluations menées.

L'association mettra en œuvre des moyens matériels et financiers suffisants pour que l'accueil de loisirs puisse accueillir correctement les enfants et les jeunes.

L'équipe d'encadrement recrutée conjointement par la directrice du centre social et la directrice de l'accueil de loisirs sera composée d'animateurs BAFA et/ou de stagiaires BAFA en nombre suffisant et en respect de la législation.

### Activités accessoires :

Pour le mini-camp enfants (de 7 à 12 ans) l'équipe sera composée de 3 personnes pour un effectif de 15 enfants au maximum ; ceci afin d'offrir un séjour de qualité et de respecter la réglementation concernant les temps de repos de l'équipe encadrante.

Un mini-camp concernant les adolescents de 13 à 17 ans sera également mis en place en partenariat avec d'autres centres sociaux pour un groupe de 8 à 10 jeunes maximum.

L'accueil de loisirs et les activités accessoires disposent d'un budget permettant le règlement de l'ensemble des activités mises en place.

Une attention particulière sera portée lors de l'établissement du projet :

- A la répartition des enfants sur le centre qui tiendra compte des agréments (PMI et DDCS) ;
- Au rythme des enfants, sur la journée et les activités accessoires, en fonction de leur âge ;
- A l'organisation de la vie collective ;
- A l'accueil et à l'information des familles ;
- A l'hygiène et aux affaires personnelles des enfants ;
- A l'aménagement et l'entretien des lieux et espaces intérieurs et extérieurs.

Enfin le projet devra donner à lire la structuration des différents moments de la journée et l'organisation de la vie quotidienne, en différenciant les différents âges, l'organisation des activités sur et en dehors du centre.

### **Administratif**

La directrice du centre de loisirs est responsable de la tenue des différents registres : infirmerie, présence des enfants et animateurs, sécurité .... Ces registres, ainsi que tous les documents obligatoires, devront être tenus régulièrement afin d'être mis à disposition en cas de contrôle pendant le séjour.

## **VI. ÉVALUATION**

Des réunions de bilan sont initiées par la directrice de l'accueil de loisirs et le directeur des activités accessoires pour mesurer la pertinence, la cohérence et l'efficacité des thématiques, des activités et des séjours.

Enfin les directeurs et les membres de l'équipe d'animation se réunissent régulièrement pour échanger autour de réflexions et d'analyses notamment en matière de loisirs et d'accompagnement éducatif.

Fait à Bourbon l'Archambault, le 16 juillet 2016.

La Présidente,  
Brigitte ERROTABEREA